

77 | Alors que son ouverture a été fixée à ce dimanche, les défenseurs des animaux réclament un répit pour la faune de ce massif dont près de 2 000 ha ont été ravagés par les flammes cet été.

Faut-il vraiment rouvrir la chasse en forêt de Fontainebleau ?

Valentine Rousseau

LES FUSILS vont-ils reprendre du service là où les flammes sont passées ? Ce dimanche marque l'ouverture de la chasse en Seine-et-Marne et à Fontainebleau, deux mois après les incendies qui ont ravagé une partie du massif. Rouvert aux promeneurs depuis le 22 août, celui-ci est désormais accessible à 80 %, mais les principaux secteurs brûlés restent interdits au public.

Près de 2 000 ha, soit environ 10 % de la forêt, ont été parcourus par les flammes en juillet. Dans ce contexte, les associations de défense des animaux et les naturalistes réclament un arrêt de la chasse dans les zones touchées par les feux. L'association nationale PAZ (Projet Animaux Zoopolis) milite notamment pour trois ans de pause dans les forêts sinistrées.

L'abattage de deux cerfs met le feu aux poudres

Dès les premiers jours des incendies, la situation de la faune avait suscité une forte mobilisation. Associations et bénévoles s'étaient organisés pour venir en aide aux animaux, tandis que plusieurs collectifs réclamaient déjà une suspension de la chasse dans les secteurs sinistrés.

La tension était encore montée début août après l'abattage d'une biche et d'un dague gravement brûlés. Un lieutenant de l'association mandaté par la préfecture avait tué les deux cervidés, qualifiés d'« agonisants » par les services de l'État, après avis de



Le cerf est intimement lié à l'histoire de la forêt de Fontainebleau, longtemps haut lieu de chasse des souverains français.

l'Office français de la biodiversité. Sous le coup de l'émotion provoquée par ces abattages, la contestation avait rapidement pris de l'ampleur. Le 13 août, quelque 120 personnes avaient manifesté devant la préfecture de Seine-et-Marne pour réclamer du répit pour la faune.

« Ils sont de moins en moins nombreux »

Face à cette demande de répit, les chasseurs ne ferment pourtant pas totalement la porte. La Fédération départementale est même favorable à moins chasser les cervidés. Pour la première fois, par la voix de son président, elle souhaite tuer moins de cerfs, chevreuils, biches et daims. Une volonté qui, assure-t-elle, était déjà la sienne avant les incendies. « Il faut baisser la pression sur les cervidés, assume son président, Benoît Chevron. Nous constatons depuis plusieurs années qu'ils sont de moins en moins nombreux. La forêt de Fontainebleau souhaite entrer au

patrimoine mondial de l'Unesco, elle a besoin pour cela de son emblème, le cerf. Cette forêt est remarquable par ses arbres, mais aussi par sa faune. Il ne faut pas oublier que le château a été construit ici grâce à la présence des cerfs. » En effet, le cerf est intimement lié à l'histoire du domaine, longtemps haut lieu de chasse des souverains français.

La Fédération départementale avait demandé une baisse du nombre de cervidés à abattre dans le plan triennal de chasse signé en mai dernier. « L'ONF (Office national des forêts) voulait augmenter le quota de cervidés à tuer, nous voulions le baisser de 10 %, expose le président. Au final, le chiffre est resté stable. » Stable, c'est-à-dire 125 bêtes à tuer par saison. Pourquoi ? L'ONF a choisi de ne pas s'exprimer sur les quotas.

Sur le terrain, les associations locales de protection du vivant constatent depuis longtemps une baisse du nombre de cerfs, de daims, de

biches dans ce massif de 22 000 ha, dont 17 000 ha sont gérés par l'État. Sophie Gauthier, militante de plusieurs associations locales, estime qu'un moratoire de la chasse à Fontainebleau « pourrait permettre un inventaire scientifique de la faune. Ce serait aussi l'occasion d'ouvrir les discussions entre associations, ONF et préfecture. L'ONF doit être un partenaire transparent, nous n'avons pas de comptage fiable des animaux ».

Le sanglier dans le viseur

S'il y a un animal que les chasseurs ne lâcheront pas à l'ouverture de la saison, c'est le sanglier. « Sa reproduction très élevée nuit à l'équilibre forestier, estime Benoît Chevron. Si on ne le chasse pas, il provoquera davantage d'accidents de la route et causera des dégâts dans les champs, dégâts qui sont à notre charge. La Fédération paie chaque année 1,4 million d'euros de dédommagements aux agriculteurs du département. »

Au lieu de les tuer, PAZ demande la mise en place de méthodes contraceptives. Trop coûteux, trop compliqué au regard d'une population qui croît « de 200 % à 300 % si elle n'est pas régulée », rappellent les chasseurs. « L'État cède toujours à la facilité de tuer les animaux juste parce qu'ils nous dérangent. Cela ne peut plus durer, nous devons nous donner les moyens de trouver d'autres solutions », tance Amandine Sanvisens, cofondatrice de PAZ.

Les associations locales dénoncent aussi l'agrainage systématique pratiqué par les chasseurs, « pour augmenter le nombre de portées des laies et permettre d'en tuer davantage ». La Fédération de chasse argue qu'elle disperse du maïs en forêt pour éviter que les sangliers cherchent à manger dans les champs alentour. Ces deux mondes ne sont pas près de s'entendre. « À quel moment tuer un animal peut-être considéré comme un loisir ? », s'étrangle Sophie Gauthier.

125

cervidés sont tués par saison en forêt de Fontainebleau



Melun (Seine-et-Marne), le 13 août. Quelque 120 personnes avaient manifesté contre l'abattage d'animaux blessés après les incendies.